

Initiatives parlementaires

nos agriculteurs qui, on le sait, sont en pleine période d'interrogation, et qui sont souvent, à cause des négociations du GATT, très inquiets.

On ne peut faire autrement, comme l'a dit mon savant prédécesseur, que de faire un lien avec les offices de commercialisation quand on pense à une telle motion. Les nouveaux offices de commercialisation ont contribué grandement à aider, tant au niveau de la conservation des prix, qu'à assurer une sécurité d'approvisionnement. Mais, en termes de qualité, comparons ce qui se fait ici, au Québec ou au Canada, et nous verrons que la qualité des produits est extrêmement supérieure lorsqu'elle est rendue sur les tablettes des centres d'achat ou des centres de distribution, puisque le contrôle est plus grand, ainsi que la qualité. Aussi, le fait que nous nous soyons disciplinés avec nos offices de commercialisation, en termes de limitation à la consommation canadienne ou québécoise, fait en sorte que nous devons protéger, comme le disait mon préopinant, nos offices de commercialisation. On ne peut que faire un lien entre cette motion et la nécessité d'être à l'attention de nos agriculteurs, surtout avec les négociations du GATT, comme je le disais tout à l'heure, qui inquiètent énormément nos agriculteurs.

C'est un règlement qui est acceptable, qui ne va pas à l'encontre des traités existants et qui est tout à fait dans le droit légal d'être voté. De plus, cela m'apparaît un devoir d'appuyer une idée aussi brillante et aussi pratique. Nous avons souvent l'habitude d'y aller de grandes théories en agriculture, mais être à l'écoute de nos agriculteurs, c'est aussi répondre de façon concrète, par des gestes comme celui-là, à leurs attentes et à leurs demandes. Je pense que cette motion M-633 devrait être écoutée par notre gouvernement et que nous ne devrions avoir que des félicitations à transmettre à celui qui l'a proposée ainsi que celui qui l'a appuyée. Tous les partis ici à la Chambre devraient appuyer une telle motion de façon à aider notre agriculture avec un petit projet comme celui-là.

Mais aussi cette motion devrait servir d'exemple au gouvernement pour être plus à l'écoute, comme l'a été un de ses députés, plus à l'écoute de la population, plus à l'écoute de leurs besoins, et surtout présenter, comme il le fait, des mesures concrètes, vérifiables, des mesures concrètes qui peuvent avoir immédiatement un effet pour supporter notre agriculture, nos producteurs laitiers, nos producteurs d'œufs, nos producteurs de dinons, et surtout faire en sorte que les habitudes de consommation, qu'on est en train malheureusement de prendre, en important, comme on le veut, des produits laitiers, des produits dans les domaines que je viens d'énumérer de l'autre frontière, que ces habitudes-là cessent, pour faire réfléchir nos consommateurs sur la qualité que nous avons ici. Et, pour la conserver, il faut acheter ces produits, qui sont souvent à prix égal et même

de qualité supérieure, ce qui fait en sorte que la survie de notre agriculture est plus possible grâce à des mesures concrètes comme celle-là.

Alors, le Bloc québécois est très heureux d'appuyer cette motion qui a été présentée et qui en est à sa dernière lecture aujourd'hui, et de voter en sa faveur.

[Traduction]

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je me réjouis de prendre la parole ce soir pour appuyer la motion du député de Perth—Wellington—Waterloo. À mon avis, il est temps de prendre des mesures pour résoudre certains des problèmes qui ont des répercussions catastrophiques sur les agriculteurs du Canada, notamment ceux qui ne contribuent pas aux excédents sur les marchés mondiaux.

Ceux qui apportent chez nous des denrées qu'ils ont achetées outre-frontière portent sérieusement atteinte à certains des systèmes de commercialisation les plus perfectionnés du monde entier—non seulement ces systèmes sont-ils perfectionnés, mais la qualité des denrées vendues par leur entremise est sans égale ailleurs dans le monde entier, grâce aux services d'inspection fournis par Agriculture Canada, ses inspecteurs et nos fonctionnaires. Il faut louer la qualité des denrées offertes par nos producteurs. Quand j'examine la différence de qualité des denrées produites au Canada et aux États-Unis, je comprends aisément pourquoi les Américains paient moins cher pour les leurs.

• (1930)

Les denrées que les acheteurs outre-frontière apportent chez nous sont produites dans un contexte entièrement différent au regard des coûts. Je continue de surveiller les coûts que doivent assumer le producteur laitier de ma circonscription et celui du comté de St. Clair, au Michigan. À maintes reprises, nous avons constaté une différence d'environ 25 p. 100 dans la structure des coûts, différence que nos producteurs canadiens sont impuissants à supprimer.

En conséquence, si nous voulons que l'industrie canadienne soit viable, il faut la protéger dans une certaine mesure. Selon moi, cette motion serait fort utile à ce chapitre.

Contrairement à ce que certains prétendent, je ne crois pas qu'il serait trop difficile pour le ministre du Commerce extérieur ou le ministre du Revenu d'exercer un contrôle. Je me souviens d'être allé pendant des années chez nos voisins du Sud; quand on y séjournait plus de 48 heures, on pouvait rapporter des choses en franchise de droits. Il n'était pas difficile d'exercer un contrôle alors, et ce ne serait pas très compliqué maintenant non plus. En fait, si quelqu'un voulait apporter une pinte de lait aux États-Unis, je me demande s'il se rendrait bien loin.